

Session ordinaire de Février

Séance du 9 Février 1908

L'an mil neuf cent huit, le neuf du mois de Février, à huit heures du matin.

Le Conseil municipal d'ument convoqué par M. le Maire, se fut assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Sauvastre Maire, pour la session ordinaire de Février.
Présents : M. Sauvastre, Clercœur, Lemerle, Rambaud, Falzon, Floué, Fouquette, Gauthier, Arland, Raine, Lozon, Lancelot, T. Poucier, Cugneau, Gaucon, Vigier, Douillard, Bahaud, Paby, Babonneau, Gauchet et Penau.

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1874, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M. Vigier ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qui il a acceptées.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu & adopté sans observation.

Assistance aux vieillards. Nouvelles demandes. — M. le Président dépose sur le bureau toutes les demandes des vieillards, infirmes & incurables, tendant à bénéficier de l'assistance conformément à la loi du 14 juillet 1905. Lesquelles demandes ont déjà été soumises à l'examen du Bureau de Bienfaisance.

Il invite le conseil à vouloir bien en délibérer.

Le Conseil municipal,

Tu la loi du 14 juillet 1905

Tu toutes les demandes produites & soumises au Bureau de Bienfaisance.

Tu la liste nominative première partie, comprenant les vieillards, infirmes & incurables, ayant leur domicile de secours dans la commune et proposés pour recevoir l'assistance.
1^e Article au nombre de seize, la liste des vieillards, infirmes & incurables privés de ressources qui, ayant leur domicile de secours dans la commune, recevront l'assistance.

2^e Détermine conformément aux indications portées au tableau ci-joint le taux de l'allocation mensuelle allouée à chacun des assistés

3^e Fixe la date du 1^{er} Mars 1908 comme point de départ du paiement des allocations mensuelles desdits assistés et

révision terminée
le 15 Janvier

révision finie

finie

designés ci-dessous.

Noms et Prénoms	Taux	Noms & Prénoms	Taux
1- Perrau Pierre	10	9- Petitjean Jeanne épouse Hacé	5
2- Crieux Julien	10	10- Mail Joseph	5
3- Bonde Jean. Ff	5	11- Lechall François	10
4- Cormerais Aimé f ^e Baudou	15	12- Epron Auguste	10
5- Gendron Louis Mathurin	5	13- Horice Jaquette f ^e Epron	10
6- Sorre Marie Léonardine	5	14- Chagnaud Mathilde f ^e Félix	15
7- Couel Armand Constant	10	15- Huchet Jeanne f ^e Deniau	15
8- Secler Mathurine f ^e châtelain	5	16- Gauthier Mandrin Veuve	15

Le conseil municipal est d'avis que le mode de paiement de l'allocation mensuelle accordée aux personnes ci-dessus laissé à l'appréciation de l'ordonnateur.

Le conseil est également d'avis d'augmenter de 5 francs le taux de l'allocation mensuelle accordée au sieur Bézy Auguste Claude, inscrit N° 7 de la liste primitive, cette augmentation parkera du 1^{er} mars 1908.

Maison hospitalière de St-Paul - Hospitalisation.

Comme suite à la lettre adressée au Conseil d'administration de la Maison hospitalière de St-Paul pour l'hospitalisation dans cette maison des infirmes & incurables de la commune, M^r le Président donne lecture de la délibération du Conseil d'administration en date du 15 décembre 1907, faisant connaître à M^r le Maire qu'il ne peut prendre l'engagement de recevoir tous les infirmes que pouvait lui adresser la commune & ce à raison du manque de lits & d'emplacement.

Puisque le taux de l'allocation mensuelle M^r le Président donne lecture d'une circulaire de M^r le Rép^l. en date du 28 Janvier dernier relative à l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes & aux incurables privés de ressources, en application de la loi du 1^{er} Juillet 1905, est invité le conseil à fixer le taux de l'allocation mensuelle & attribuer aux assittis décourus à domicile.

Le conseil ayant en avis délibéré fixe cette allocation à 15 francs par mois mais reconnaît que la répartition de cette somme (nouvelles, habillement, chauffage & loger) est d'une application impossible dans la pratique.

16 Janvier 1908
Conseil communal au Chêne-Creux - Résultat de l'enquête, mise en adjudication, M^r le Maire communique à l'assemblée, le procès-verbal de l'enquête à laquelle il a été procédé le 5 Janvier dernier par M^r Bazié, commissaire d'enquête à cet effet sur le projet d'aliénation par voie d'adjudication d'une parcelle de terrain communal située au Chêne-Creux, il fait connaître qu'aucune réclamation n'a été produite à cette enquête, et que l'avis du commissaire enquêteur est favorable au projet dont il s'agit.

Le Conseil Municipal

Considérant qu'aucune réclamation n'a été produite à cette enquête, il est
que l'avoir du commissaire enquêteur est favorable au projet.

Fait la mise à prix de ce terrain à 104.741 pour une surface de 357,83
et décide en outre que les enchères seront de 5 francs au moins; il fixe
également au 15 mars à 14 heures de l'après-midi à la Mairie, la
date d'adjudication de ce terrain.

M. M. Gauvin et Fréchet, conseillers municipaux sont désignés pour
y assister.

Abat

Service vicinal

Application de la loi du 12 Mars 1880. Préparation du Programme de 1909.
M. le Président appelle le conseil sur la question de savoir si il ya
lieu de mettre à l'étude un projet de construction d'un chemin dit
de Brûlé-Maubuis au Pontel sur une longueur de 95 mètres et
s'il convient de solliciter du Conseil général l'inscription de ce
projet au programme des travaux à subventionner en 1909 pour
application de la loi du 12 Mars 1880.

Après examen, le conseil,

Tu la loi du 12 Mars 1880, le décret du 5 Juin 1880 et la loi du
5 Avril 1884;

Considérant que ce chemin est d'utilité publique.

Délibéré:

L'inscription au programme des travaux à subventionner en 1909
du projet de chemin dont il s'agit, partie comprise entre les
rues Nationale N° 137 et le chemin de grande communication N° 58 sur
une longueur de 95 mètres, est demandée au Conseil Général.

Cette demande est accueillie, le Conseil municipal s'engage
à créer les ressources extraordinaires nécessaires pour couvrir la part
à la charge de la commune dans la dépense à subventionner.

Il s'engage également à créer les ressources extraordinaires nécessaires
pour couvrir la part du département que la commune prend à sa
charge.

Il prend en outre l'engagement d'assurer dans des conditions
normales l'enflement dans des chemins vicinaux ordinaires à l'écart
d'interets et de viabilité que de la nouvelle longueur à constituer, con-
formément à l'art. 5 du décret sus-avis.

Rue Sébastien à Trentemoult. Demande de suppression.

M. le Maire donne lecture au conseil d'une pétition de plusieurs
habitants de Trentemoult, riverain de la rue Sébastien qui demandent
la suppression de cette rue.

Le Conseil municipal est d'avis qu'il faudrait bien de modifier
le plan du hameau de Trentemoult afin de donner satisfaction aux
pétitionnaires en supprimant cette rue deviue complètement inutile
à la circulation.

Installation du gaz. Sur demande de M. Roine au sujet de l'installation du gaz

Basc

Droits

Dépens

de la Haute-Savoie à Thonon-les-Bains. M. le Maire répond que M. le Directeur du gaz lui a fait connaître que ce projet était admis par le conseil d'administration de cette compagnie et que les travaux commencerait immédiatement.

16 juillet 1907

Abattoir municipal - M. le Maire demande à l'assemblée d'abstir son avis concernant le projet de construction d'un abattoir municipal dans la commune, et donne lecture au Conseil de la circulaire y relative en même temps que de l'avocat préfectoral concernant les taxes particulières non autorisées, et rappelle la délibération du conseil municipal du 8 septembre dernier votant l'établissement de cet abattoir.

Il invite le conseil à voter lui-même délibérément sur les voies d'opposition possibles.

Le conseil municipal après un sérieux examen et débattement approfondi sur cette question importante et dont les avis sont partagés à Savoie si cet abattoir sera construit par la commune ou concédé à une Société, le Président met aux voix la proposition suivante :

"Le conseil est-il d'accord en principe de donner la concession de cet établissement à la Société des abattoirs municipaux de France? Cette question votée au scrutin secret donne les résultats suivants:

Nombre de votants.	22.
Pour.	19
Non.	2
Bulletins Blancs.	1
Total	22.

En conséquence la proposition est acceptée.

Le conseil désigne, en même temps un terrain situé auprès du passage à niveau du chemin de fer à la Haute-Savoie, comme étant celui le mieux adapté à l'établissement de ce genre.

*Letter to the Prefecture
dated July 1907*

Bascule de Pont-Roussoux - Déplacement de parage - Mémoire Russoux. - Le mémoire pour déplacement de la bascule rédigé par M. Bally architecte a été accepté et arrêté au chiffre de 400 francs. Après lecture du rapport de M. le conducteur des Ponts & Chaussées et discussion approfondie le conseil accepte de payer le mémoire présenté par Russoux, pour les travaux de parage, mais après vérification des quantités et réduction sur les prix, ces derniers étant trop élevés.

Droits de voirie - Modification du tarif. - La modification du tarif de certains articles des droits de voirie est renvoyée à la commission des travaux publics.

Dépenses imprévues - M. le Maire donne connaissance au conseil des mandats imputés sur le crédit des dépenses imprévues depuis le 8 septembre 1907 et dont le montant s'élève à la somme de 155.05 francs.

Le Conseil municipal, vu l'état détaillé des mandats délivrés apprécie sans observation les sommes mandatées.

600

Service militaire. Demande de soutiens de famille à sortir d'incorporation.

M^e le Maire dépose sur le bureau 14 demandes de soutiens de famille à sortir d'incorporation conformément aux articles 20 et 21 de la loi du 21 mars 1905.

Le conseil après en avoir délibéré donne les avis suivants:

Savoir

	Plantier Danielin - classe 1905	avis très favorable
	Bondu Alexandre - d°	d°
	Guibert Emile - d°	avis favorable
	Champenier Ernest - d°	avis très favorable
	Jubet Eugène - d°	d°
Soutiens de famille	Lefeuve Florentin - d°	d°
	Morneau François - d°	d°
Demande d'incorporation	Prazier Maurice - d°	d°
	Chetbault Alexandre - d°	d°
	Gatty Pierre - d°	Représente un ami
	Le Tokhi Pierre (classe 1906)	avis très favorable
	Richard Louis - classe 1904	d°
	Grille Georges - classe 1906	d°
	Constantin Adolphe - d°	d°

Projet

Le conseil est d'avis de maintenir l'allocation journalière accordée déjà en faveur des familles des jeunes gens prenant pour les besoins.

Thomazeau Emile - classe 1905

Indemnité

Cassin Jules - d°

Chibaudouau Pierre - épuisé de la classe 1905

Demande

Ollivier Charles - classe 1905

Ecole des filles de Roëzé - agrandissement. Subvention de l'Etat - complément

M^e le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre en date du 11 Mars 1904 par laquelle M^e le Préfet fait connaître que suivant résolution du 29 Février 1904, M^e le Ministre avait accordé à la commune de Roëzé une subvention de 3175 francs pour l'agrandissement de l'école des filles au Bourg.

Argent

La commune ayant reçu sur cette somme que 2600 francs au total de la subvention, il y a lieu de demander au Ministère de l'Instruction publique le complément de cette subvention, soit 575 francs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré réclame avec instance ce complément de subvention qui n'a pas été mandaté jusqu'à ce jour.

Grande semaine maritime française. - Le conseil vote en principe une subvention de 100 francs à la grande semaine maritime en vue des fêtes au mois d'août prochain.

10
22
Ecole de dessin. - M. le Maire rend compte à l'assemblée de sa visite accompagnée de plusieurs conseillers à l'école de dessin de Couëron et insiste le conseil du bon fonctionnement de cette utile institution, persuadé que la création d'une école de ce genre rendrait de grands services dans la commune de Rezé.

Le Conseil municipal prend en considération la création d'une école de dessin industriel à l'école publique des garçons de Pont-Rouzeau et décide de remplir les formalités nécessaires pour la réussite de ce projet.

Travaux d'entretien des toitures de l'église de St Paul. M. le Maire communique aux conseillers une facture de travaux exécutés, par M. Francheteau, entrepreneur, rue Vollard à Nantes, à la toiture de l'église de St Paul dont le montant est établi à la somme de 132.⁵⁵

Le Conseil municipal accepte de payer l'abonnement de 80^t pour l'entretien de la toiture de l'église de St Paul, mais refuse de participer à la dépense supplémentaire de 52.⁵⁵ pour travaux divers dans la sacristie.

Projet d'annexion de la commune de Rezé à la ville de Nantes.
15
15 Février 1901
M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Platque Arthur, fait au conseil au Conseil qu'il remet à la commune toutes les pièces faisant partie de son important travail contre le projet d'annexion de la commune de Rezé à Nantes.

Le Conseil vote des sincères remerciements à M. Platque pour les soins qu'il a apportés dans cette affaire très sérieuse.

Indemnité de logement aux instituteurs adjoints. Comme suite aux demandes produites par M. Vaudier & Cariet, instituteurs adjoints, le conseil augmente leur indemnité de logement de 25^t pour chacun ce qui porte à la somme de 175^t.

Demande Sevestre. Le conseil vote en principe une somme de 75 à M. Sevestre gérant de la recette auxiliaire des postes à Frontenac pour l'indemnité de logement pour la pièce de son habitat mis à la disposition du public.

Élargissement de la rue Félix Faure à Pont-Rouzeau

15 Février 1901
Le Conseil vote en principe l'élargissement de la rue Félix Faure à Pont-Rouzeau avec une largeur suffisante pour le passage d'une ligne de tramways.

*M. Malo, Ballon, Piffey, E. Faugoy, C. Guillard,
A. Gagnon, J. Marais, M. Marin,
L. Loyer, C. Bayard, G. Garay, J. Babonneau,
P. Babonneau, J. Gaultier, J. Sterry, Th. Patri, J. Dupuis,
L. Hamard, J. Gauthier, J. Sterry, Th. Patri, J. Dupuis*